

Groupe de travail du Cnis
L'accessibilité aux données relatives au secteur bancaire et financier

Compte rendu de la 4^{ème} réunion du 1^{er} décembre 2014

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Raphaëlle BELLANDO, Université d'Orléans

Renaud LACROIX, Banque de France

Rappel de l'ordre du jour

1. Validation du compte-rendu de la 3^{ème} réunion
2. Audition du CASD (Antoine Frachot, Directeur général du Genes ; Kamel Gadouche, Directeur du CASD)
3. Catégorisation des données relevant du groupe de travail
4. Options de réponses possibles en termes d'accès (ACPR et Banque de France)
5. Le répertoire des données agrégées : état d'avancement

Liste des participants

Raphaëlle BELLANDO	Université d'Orléans
Gunther CAPELLE-BLANCARD	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Clément GUILLO	Insee
Renaud LACROIX	Banque de France
Denis MARIONNET	ACPR
Gilles POUZIN	CFTC
Carine ROMÉY	AMF
Philippe ROUSSEL	Cnis

Personnes invitées

Antoine FRACHOT	Genes
Kamel GADOUCHE	CASD

Absents excusés

Michel BOUTILLIER	Université Paris X Nanterre
Christian CHAVAGNEUX	Alternatives économiques
Anne-Laure DELATTE	CNRS - EconomiX
Mathilde DUPRÉ	CCFD - Terre solidaire
Agnès LEPINAY	MEDEF
Jean MERCKAERT	Revue Projet
Grégoire NIAUDET	Secours Catholique
Catherine REFAIT-ALEXANDRE	Université de Franche-Comté
Amine TARAZI	Université de Limoges
Laurent WEILL	Université de Strasbourg

La séance commence par une présentation du CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données) par Antoine Frachot, directeur du GENES (Groupe des Écoles Nationales d'Économie et Statistique) – qui héberge le CASD –, et Kamel Gadouche, directeur du CASD. Le CASD permet l'accès à des données individuelles confidentielles (dont des informations fiscales) à destination des chercheurs.

Sur le principe, après avis du Comité du secret scientifique, le chercheur dispose d'un accès en ligne après identification par le biais d'une procédure totalement sécurisée. Les données n'ont donc plus besoin d'être anonymisées car elles peuvent être traitées au sein de l'infrastructure du CASD, mais en aucun cas extraites ni dupliquées. Les conditions d'appariement de deux bases sont très réglementées.

Gunther Capelle-Blancard demande si dans le cadre du groupe de travail une collaboration Banque de France–CASD serait envisageable. Renaud Lacroix indique que le CASD a été présenté à la Banque de France, il y a deux ans. La solution d'un hébergement de données du Système Européen de Banques Centrales sur des serveurs extérieurs à la Banque est exclue. L'autre solution serait d'acquérir la technologie CASD pour l'installer à la Banque de France afin de donner l'accès aux chercheurs. Cette solution coûterait, selon le directeur du CASD, dans les 300 000 euros et nécessiterait un travail coûteux (notice, nettoyage des données) en amont. L'appariement avec d'autres bases serait techniquement possible mais également coûteuse. Une réflexion est en cours à la Banque de France sur la refonte du processus technique de diffusion et de mise à disposition des données. La solution du CASD avec données sur site Banque de France fera partie des solutions examinées.

Coté ACPR, Denis Marionnet indique qu'une réunion interne est prévue pour discuter de l'accueil des chercheurs. Là aussi, la question des coûts n'est pas négligeable. Un point sera fait à la prochaine réunion.

Le groupe de travail en vient au thème de la catégorisation des données individuelles. Trois types de données peuvent être distinguées :

- les données publiques ;
- les données individuelles confidentielles qui pourraient être mise à disposition ;
- les données confidentielles de nature prudentielle (qui peuvent être individuelles ou agrégées).

Établir la liste des données de chaque type n'est pas simple mais Renaud Lacroix indique qu'il est possible de classer les données référencées sur le site *e-surfi* selon leur nature prudentielle ou statistique.

Denis Pouzin pose la question du caractère privé de séries de données qui individuellement sont publiques mais dont les séries deviennent confidentielles à partir du moment où elles sont collectées par l'ACPR. La question sera posée aux services juridiques de la Banque de France, mais pourrait être aussi posée à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) qui avait été sollicitée par le CNIS sur la question des données fiscales ou au Conseil National du Numérique. La possibilité de légiférer sur ce point est aussi évoquée. Renaud Lacroix indique que les choses sont rendues compliquées par les évolutions de la réglementation bancaire en Europe et plus précisément par la réforme en cours du reporting de la BCE.

Enfin, le groupe de travail envisage d'auditionner :

- Pierre Bocquet, représentant de la Fédération bancaire française (FBF) que l'on interrogera sur la démarche de valorisation des données bancaires que sous-tend ce groupe de travail ;
- Henri Verdier, Administrateur Général des données, pour son expérience en matière de mise à disposition de données non exploitées.